

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N° 2112_CN_03542 - V.1

Début de validité de la certification : 22/12/2021

Echéance de la certification : 21/12/2024

ISQ certifie que

CLUB HIPPIQUE CHIBERTA ANGLET
Numéro de Déclaration d'activité : 75640450364
118 PROMENADE DE LA BARRE 64600 ANGLET
SIRET : 78223691300011 NAF : 9312Z

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 à l'arrêté du 7 décembre 2020 relatif à la prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

Pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Les actions de formation

Et pour les sites suivants :

CLUB HIPPIQUE CHIBERTA ANGLET - 118 PROMENADE DE LA BARRE 64600 ANGLET

Pierre PARIENTE
Président de l'ISQ

